SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

PORTER A CONNAISSANCE DANS LE CADRE DU P.L.U.

LISTE DES ENTITÉS ARCHEOLOGIQUES (12/09/2014)

1) Saint-Etienne de Dions : éperon barré (néolithique, âge du bronze, âge du fer), oppidum (âge du fer), agglomération secondaire ? (gallo-romain), habitat, enceinte (gallo-romain à moyen âge), église, chapelle, cimetière, occupation (moyen âge)

2) Fontaynes, Saint-Julien : occupations (préhistoire indéterminée, néolithique, âge du bronze, époque indéterminée), grotte sépulcrale (âge du bronze)

3) Le Devès : occupations (néolithique, gallo-romain)

4) Ranc Pointu, Le Détroit : gisement paléontologique (paléolithique), occupations (paléolithique, âge du bronze, âge du fer, gallo-romain, moyen âge), grotte sépulcrale (âge du bronze), enceinte, éperon barré (âge du bronze, âge du fer), agglomération secondaire ? (gallo-romain), grotte sépulcrale ? (époque indéterminée)

5) La Barale : occupation (néolithique)

6) Sud de l'Ile : occupations (néolithique, gallo-romain), habitat groupé (âge du fer)

7) La Cavalerie : occupations (paléolithique, mésolithique, néolithique, âge du bronze, âge du fer)

8) Libian : occupation (paléolithique)

9) Chatay : occupation (époque indéterminée)

10) Saint-Julien, Le Pradel : cimetière (moyen âge)

11) Saint-Sulpice, Moure de Saint-Jean, Couron, Granouillet, Saint-Jean, Fontaine Crottée : occupations (paléolithique, néolithique, moyen âge), chapelles, commanderie, cimetières, sépultures, borne routière (moyen âge), canalisations (moyen âge ? époque moderne ?), cimetière, sépultures ? (époque moderne), parcellaire ? (époque indéterminée)

12) Le Mas Aguilhon : occupation (paléolithique)

13) Saint-Julien, La Rabette, Souchas, Mas de Tardieu : habitat, nécropole, aqueduc, occupation (gallo-romain), sépulture (gallo-romain ? Moyen âge ?), chapelle (moyen âge)

14) Trignan : habitat (moyen âge)

15) Plaine du Malpas : voie, parcellaire (époque moderne ? époque contemporaine ?)

16) Bourg : occupation (gallo-romain), bourg, enceinte urbaine, église, cimetière (moyen âge), puits (éoque indéterminée)

17) Nigoulins nord : atelier de terre cuite architecturale, atelier de potier (gallo-romain)

18) Sud de l'Ile :occupation (néolithique, âge du bronze, âge du fer)

19) La Capelade : habitat ? (protohistoire indéterminée), occupation (gallo-romain)

20) Mas de Tardieu : occupation (gallo-romain)

21) Nigoulins sud : occupation (gallo-romain)

22) Merlançon, Le Roc : occupations (paléolithique, gallo-romain), habitat ? (gallo-romain)

23) Souchas, Le Coulet : occupation (gallo-romain)

24) La Maréquière : occupation (gallo-romain)

25) Le Mas Aguilhon : occupation (gallo-romain), habitat, cimetière (moyen âge - époque moderne)

26) Bransas : occupations (néolithique, âge du bronze, gallo-romain)

27) Virgile nord, Bransas est : occupations (néolithique, âge du bronze)

28) Le Pigeonnier : moulin (moyen âge ?), occupation (moyen âge - époque moderne)

29) Parot : parcellaire ? (époque indéterminée)

30) Les Planes : sépulture ? (gallo-romain)

31) Plan de Lage : occupation, villa ? habitat ? (gallo-romain), production métallurgique (gallo-romain - moyen âge), hameau (moyen âge), sépulture (époque moderne), borne routière (époque moderne ? époque contemporaine)

32) Lafarre : occupation (néolithique)

33) Serre de Clastre : occupation (paléolithique)

34) Chaveyron : occupation (paléolithique)

35) Bois de Redon : occupations (paléolithique, néolithique, époque contemporaine)

36) Les Pradèches : dolmen ? (néolithique - âge du bronze)

37) Mas de Tardieu, Souchas : habitat ? (gallo-romain)

38) Souchas : sépulture ? (âge du fer), occupation (gallo-romain)

39) Combe du Chat, Serre de Clastre : occupation (mésolithique ?)

40) Plaine du Malpas : occupation (paléolithique)

41) De Bidon vers Le Roc : voie (gallo-romain)

42) Combe des Journées : occupation (paléolithique)

43) Bois de Trignan : dolmens (néolithique - âge du bronze)

44) Bois de Trignan : dolmen (néolithique - âge du bronze)

45) Bois de Trignan : dolmen (néolithique - âge du bronze)

46) Peyre : dolmen (néolithique - âge du bronze)

47) Peyre : dolmen (néolithique - âge du bronze)

48) Libian habitat ? (gallo-romain), occupation (moyen âge)

49) Combe du Verre : occupations (préhistoire indéterminée, âge du bronze, âge du fer, époque indéterminée), grotte sépulcrale ? (époque indéterminée)

50) Serre Plumé : atelier de taille (paléolithique)

51) Chatay : occupations (néolithique, moyen âge)

52) Trignan : occupation (gallo-romain)

53) Couron : villa ? (gallo-romain)

54) Plaine du Malpas : occupations (préhistoire indéterminée, néolithique)

55) Le Plan : occupations (néolithique, âge du fer, gallo-romain)

56) Champ de Bastard : occupations (néolithique, protohistoire indéterminée, gallo-romain)

57) Mas de Tardieu, Souchas : habitat ? (gallo-romain)

58) Couron, Moure de Saint-Jean : nécropole (gallo-romain)

59) Couron : sépulture ? (gallo-romain)

60) Champ de l'Orge : habitat (gallo-romain)

61) Bransas : occupation (gallo-romain), habitats ? (gallo-romain, moyen âge ?)

62) Champ de Bastard : occupation (néolithique)

63) Chatay : occupation (néolithique)

64) La Michelonne : occupation (protohistoire indéterminée)

65) Ferme Darnous, Le Mas Aguilhon : occupations (préhistoire indéterminée, moyen âge)

66) Le Bois des Molières : carrière de meules (époque moderne)

Non localisés :

- Près de la route de Bidon, sortie du bourg : stèle funéraire (gallo-romain)
- Rive droite du Rhône : voie (gallo-romain)
- Gagnières : occupation (néolithique ?)
- La Lône : dolmens (néolithique - âge du bronze)

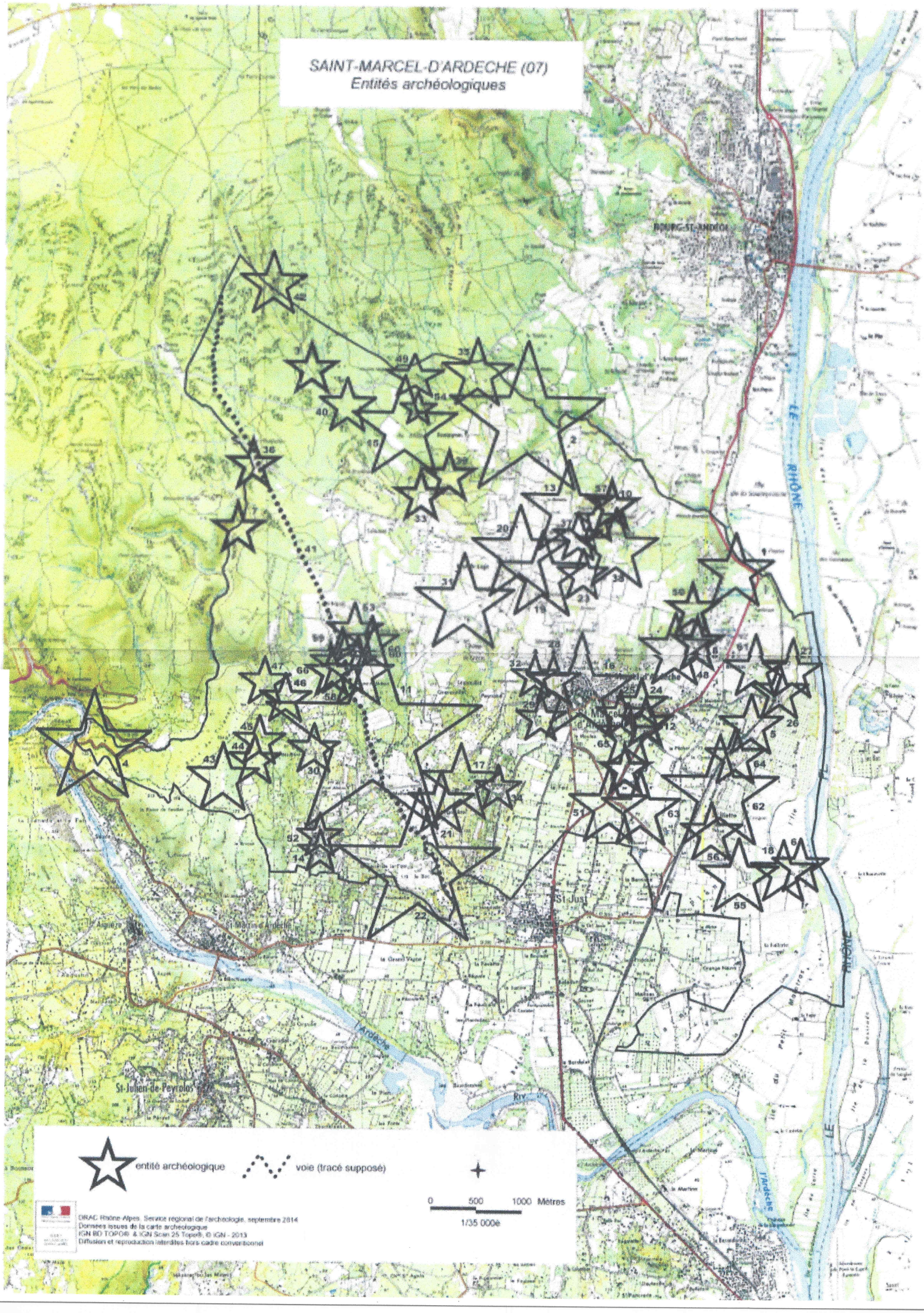
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE (07)
Entités archéologiques
LE RHONE
Bourg-St-Andéol
St-Julien-de-Peyrolas
Ardèche
entité archéologique
voie (tracé supposé)
0 500 1000 Mètres
1/35 000e
DRAC Rhône-Alpes, Service régional de l'archéologie, septembre 2014
Données issues de la carte archéologique
IGN BD TOPO® & IGN Scan 25 Topo®, © IGN - 2013
Diffusion et reproduction interdites hors cadre conventionnel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

24 MAI 2004

Arrêté n° 04_237

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune de Saint-Marcel d'Ardèche (Ardèche)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1er et 13 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1;

Considérant le patrimoine archéologique identifié et localisé sur le territoire de la commune, se rattachant essentiellement à la protohistoire, l'antiquité et le moyen age,

ARRÊTE

Article 1er

Sur la commune de Saint-Marcel d'Ardèche sont déterminées cinq zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1° de l'article 1er du décret n° 2002-89 susvisé.

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Ardèche et transmis par le Préfet du département de l'Ardèche au maire de Saint-Marcel d'Ardèche qui procèdera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Marcel d'Ardèche et à la Préfecture du département de l'Ardèche

Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de l'Ardèche, et le maire de la commune de Saint-Marcel d'Ardèche sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 MAI 2004

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

Hervé BOUCHAERT

SAINT-MARCEL D'ARDECHE (07)

NOTICE DE PRESENATTION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones de saisine sur certains dossiers d'urbanismes, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Saint Marcel d'Ardèche, cinq zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune et sur l'importance de l'urbanisation.

Les zones sont les suivantes :

1-L'oppidum de Saint Etienne de Dion : fouillé de 1966 à 1987, ce site est occupé depuis le Chalcolithique jusqu'au Moyen Age classique. C'est surtout aux Ages du Fer, entre le VIIIe et la fin du IVe siècle avant notre ère que l'occupation est importante, formant un oppidum, agglomération protohistorique, où se concentre une urbanisation précoce. Par la suite, cette zone est occupée durant la période romaine et devient au Haut Moyen Age un lieu de culte lié à un monument funéraire. L'histoire de ce secteur est donc particulièrement complexe.

2-L'occupation antique des premiers contreforts de la commune de la **chapelle Saint-Julien** à Couron : le long de cette bande de terre, on a découvert en près de 20 points des éléments antiques se rattachant à une occupation par des *villae*. A Saint-Julien, la chapelle réutilise des blocs de pressoirs antiques et les découvertes de céramique sont nombreuses. A Plan de Lage, on a observé plusieurs murs antiques associés à des vestiges relatifs à l'artisanat. Enfin, à Couron des vestiges d'habitat antique sont associés à une nécropole.

3-Nigoulin : Un atelier de potier antique est repéré sur cette zone. Il a fait l'objet de ramassage de surface depuis le XIXe siècle et fonctionne sous le règne d'Auguste. Il produit essentiellement des plaques d'architecture.

4-L'occupation médiévale de la chapelle **Saint-Jean-de-Tritignan** : autour de la commanderie templière de Trintignan,on connaît une nécropole liée à cet édifice et plusieurs habitats qui doivent être associés. On a aussi identifié un atelier de potier médiéval.

5-Le bourg médiéval : l'église paroissiale est mentionnée dès 877 dans un cartulaire, et on conserve trois fragments de la table d'autel primitive au Musée des antiquités nationales. Quelques observations laissent à penser que cette occupation succède à un établissement antique. La morphologie typique des bourgs médiévaux observable dans le cadastre actuelle suffit à témoigner du succès qu'a connu au Moyen Age le bourg.

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04-237
du 24 MAI 2004

Zones archéologiques de saisine des services de la préfecture de région (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

zone 1

zone 2

zone 3

Zone 4

zone 5

St-Marcel d'Ardèche

Département : Ardèche
Commune : Saint-Marcel-d'Ardèche

Vu pour être annexe
à l'arrêté n° 04-237
du 24 MAI 2004

Zone archéologique de saisine sur :
- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers

0 0.5 1 Km

1:25000

N

Service régional de l'archéologie, IGN SCAN 25 et BD CARTO, avril 2003